

CONSEIL DE L'EUROPE

CONFERENCE DES OING

Session plénière 25 juin 2015

Sommaire

Ouverture session.....	p. 1
Plan d'action juin 2015-janvier 2018.....	p. 1
Echange de vues avec Gabriella Battaini-Dragoni.....	p. 1
Représentants d'Etats membres.....	p. 2
Experte Egalité.....	p. 3
Impact du genre sur la radicalisation et l'extrémisme.....	p. 3

I - Ouverture de la session - la Présidente Anna RURKA

Comment travailler mieux au sein de la Conférence des OING mais surtout avec les organes du Conseil de l'Europe (Coe) et plus particulièrement avec le Comité des Ministres? Dans ce contexte, il nous est indispensable d'accroître l'impact des actions de la Conférence au sein du Conseil de l'Europe et dans les pays membres tout en maintenant la spécificité de son indépendance.

II - Adoption du Plan d'action juin 2015-janvier 2018 :

- Fixer des méthodes de travail :
 - organiser des échanges de vue stratégiques entre la Conférence et les représentants des autres organes du Coe et les institutions intergouvernementales ;
 - des manifestations en lien avec les OING membres de la Conférence, les OING représentées à l'Union européenne et à l'ONU ;
 - engager les commissions thématiques à adopter des résolutions et des recommandations adressées aux OING, aux Organes du Coe et aux pays membres pour soutenir la société civile et ses actions dans les pays membres.
- Créer une communication au sein de la Conférence (320 OING) et au sein des commissions.
 - Une page Facebook et un compte Twitter sont alimentés régulièrement. La Conférence est dotée d'un nouveau site web au portail du Conseil de l'Europe : à l'issue de chaque session de courtes notes d'information seront communiquées sur le site web et sur les réseaux sociaux.
 - Les OING membres de la Conférence sont invitées à transmettre aux instances décisionnelles de la Conférence (Commission permanente, Bureau) ainsi qu'au Secrétariat, les informations relatives aux domaines prioritaires et aux objectifs stratégiques.
- Priorités et orientations stratégiques :
 - Engagement pour l'indivisibilité des droits de l'Homme
 - Lutte contre la radicalisation et l'extrémisme conduisant au terrorisme
 - Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
 - Lutte contre la discrimination et la violence contre des groupes et personnes vulnérables
 - Citoyenneté active dans une société inclusive
 - Migrations ; enjeux et conséquences.

Enfin Anna RURKA demande une forte mobilisation dans les réunions plénières sur les sujets capitaux comme la situation des ONG dans les pays membres, en particulier dans la Fédération de Russie.

III - Echange de vues avec Mme Gabriela Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale Adjointe

« Nous allons de l'indifférence au rejet !!! » Dixit le Pape François.

La Turquie a su ouvrir ses frontières à plus de 2 millions de personnes...c'est le partage !

Les sociétés sont de plus en plus numérisées et le défi majeur est lutter contre les violences présentes sur le Net.

Post-croissance + société numérisée + dignité = 3 défis !!!

La Convention Européenne des Droits de l'Homme est attaquée sur 3 fronts :

- a) Non-exécution des sentences de la Cour (CEDH) ! Moins les Etats exécutent, moins la légitimité de la Convention est reconnue.
- b) Discours et déclarations contredisant la Cour (CEDH) sont préoccupants.
- c) Espoir de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention Européenne des Droits de l'Homme mais des motifs d'inquiétude subsistent.

3 questions se posent :

1) quelle action entreprendre plutôt qu'un constat quand les droits de l'homme sont bafoués dans des pays ?

Proposition du Comité des Ministres :

- Créer des mécanismes d'information (défenseurs des droits de l'Homme) afin d'assurer la prévention contre les organisations de la société civile
- Créer une plateforme de la défense des défenseurs des droits de l'Homme en s'inspirant de la façon dont la société civile travaille avec la Commission des Droits de l'Homme à Genève : briefings pour les diplomates, évènements, rapports, audition avec témoins...

2) Mettre en place un processus de relance de la Charte Sociale Européenne

Comment donner un rôle central à la Charte sociale dans nos dispositifs ? Car la préoccupation liée aux politiques d'austérité est grande !

Le Processus de Turin (2014) comprend plusieurs niveaux de réflexion :

- Mettre en avant la Charte Sociale Européenne
- Assurer une synergie avec le droit de l'Union européenne et ainsi éviter les problèmes de mise en œuvre des Droits économiques et sociaux à côté des Droits culturels et politiques garantis par la Convention Européenne des Droits de l'Homme.
Eviter que le citoyen ne soit confronté aux deux systèmes , avec les incidences sur le quantitatif et le qualitatif.
- Seuls 15 Etats membres sur 47 ont ratifiés la Charte Sociale Européenne : comment convaincre les autres ?

L'Assemblée parlementaire soutient le Processus, au cœur de son rôle pour aider la CEDH dans l'exécution de ses jugements.

3) Le budget du Coe est en excédent grâce au versement de la Turquie : Mme Battaini-Dragoni conseille aux ONG qui cherchent un financement, de venir avec des propositions concrètes.

IV - Echange de vues avec les Représentants permanents des Etats membres auprès du Conseil de l'Europe sur le renforcement du rôle des ONG au Conseil de l'Europe

La Conférence au un échange de vues avec les Représentants permanents des Etats membres auprès du Conseil de l'Europe. La Présidente Anna RURKA souligne un moment historique avec l'évolution souhaitée du travail de la Conférence des OING avec eux.

L'Ambassadeur Astrid HELLE, Représentante Permanente de la Norvège et Présidente du Groupe de rapporteurs sur la Démocratie (GR-DEM) et Robert Drzagza, Chargé d'Affaires, a.i., Représentant Permanent Adjoint de la Pologne, en réponse au Questionnaire adressé aux ONG sur « Comment intensifier le dialogue et améliorer l'interaction actuel et le Conseil de l'Europe ».

Mme Astrid HELLE déclare qu'une interaction doit être renforcée en différentes étapes :

- Etablir une politique à adopter avec les ONG, car leurs actions sont concrètes et elles savent comment les politiques s'appliquent.
- Un état des lieux sur l'amélioration de l'interaction avec les ONG et vice versa
- Organisations de rencontres et invitation des ONG à ces rencontres
- Organiser la remontée d'information
- Que les ONG soumettent leurs recommandations en respectant les procédures.

Le Secrétaire Général des Nations Unies, BAN KI MOON, lors de son intervention à l'Assemblée parlementaire, a insisté sur sa volonté de travailler avec les ONG, le recul de la démocratie laisse un espace

dont peut disposer la société civile. Mme HELL conclut sur un appel aux contributions volontaires et sur l'avis des ONG quant au fonctionnement et à l'attribution des ressources. « Nous avons besoin de votre retour sur notre fonctionnement mutuel ! »

M. Robert DRZAGA, l'interaction avec les ONG pose problème, alors qu'elles sont très présentes à l'ONU. Il dresse un bilan de la participation des ONG au Conseil de l'Europe :

- Une partie des relations est floue et non pertinente
- Les ONG et le Conseil de l'Europe manquent d'implication avec le Comité des Ministres, les deux piliers devraient s'écouter mutuellement
- Le Conseil de l'Europe n'a pas de connexion au sein des ONG, le 4^{ème} pilier de l'organisation, représentant la société civile.

Critiques sur le cloisonnement du Conseil de l'Europe et l'isolement de la Conférence des ONG alors que la plupart des Etats membres lui sont favorables.

Remarque d'un parlementaire allemand : réfléchir sur la notion de réseau des réseaux de Strasbourg ? Passer les informations vers les réseaux et faire remonter de la base vers les parlementaires qui travailleront mieux.

V – Initiatives de l'Experte Egalité entre les femmes et les hommes – Anne NEGRE

Anne NEGRE a rappelé ses objectifs :

- Renforcer les actions visant à l'égalité avec le Conseil de l'Europe
- Bénéficier de formations à l'Egalité et en créer ; elle mentionne l'association « Réussir l'Egalité » avec laquelle elle a travaillé et qui propose un cours sur internet
- Intégrer dans l'agenda une demi-journée de formation pour l'égalité pour tous et l'égalité dans les chartes.

Promouvoir en communication internet et externe :

- Valider le titre « entre les femmes et les hommes » et non « les hommes et les femmes »
- Augmenter la place des femmes dans les prises de décision et conseils d'administrations.
- Obtenir l'appellation et la traduction du lobbying de leur féminisation
- Assurer la subvention nette et précise des ONG avec les critères d'égalité
- Obtenir l'égalité salariale
- Appliquer la Convention d'Istanbul sur le respect de la parité (aujourd'hui 22% de femmes) dans l'Assemblée parlementaire et les Délégations
- Lutter contre le sexisme dans les médias
- Respecter la CEDAW

Elle propose en outre : non pas Egalité entre les femmes et les hommes mais CONTRE.

VI – Pas de côté : impact du genre en tant qu'instrument de mesure de la radicalisation et de l'extrémisme – un point de vue d'étudiantes

Sophia BENAZZOUZ et Magali GOMIS, étudiantes en

licence de droit franco-espagnol, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense.

Elles assurent que leur point de vue est objectif et non à tout prix féministe.

Analyse des domaines critiques de Beijing 20, des constats :

- Avancée de la parité, mais 800 femmes meurent chaque jour dans le monde, 50% occupent un emploi salarié et leur salaire reste de 10 à 30% moins élevé que celui des hommes.
- 143 pays sur 195 garantissent l'égalité entre les femmes et les hommes. Néanmoins, la discrimination contre les femmes persiste dans différents domaines. Pourtant les Traités de Lisbonne et d'Amsterdam obligent les Etats à prendre en compte l'Egalité.
- En France, en 2009, un décret d'application de la Loi du 31 janvier 2007 sur l'égalité demande aux ONGs d'utiliser cet outil et le faire jouer auprès des états.
- Elles constatent un discours de haine contre le genre.
- Elles ont évalué les discriminations enlisant les messages violents contre les femmes sur les réseaux sociaux ; en Espagne, ces messages sont sanctionnés par la justice.

